

CHAPITRE XXVI.—ASSURANCE*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. ASSURANCE-INCENDIE.....	1151	Sous-section 4. Assurance-vie des sociétés fraternelles.....	1166
Sous-section 1. Total général de l'assurance-incendie au Canada.....	1152	Sous-section 5. Assurance-vie en vigueur en dehors du Canada et souscrite par des compagnies canadiennes à charte fédérale.....	1168
Sous-section 2. Activité des compagnies d'assurance-incendie à charte fédérale.....	1152	Sous-section 6. Total général de toute l'assurance-vie au Canada et des affaires des compagnies canadiennes à l'étranger.....	1170
Sous-section 3. Finances des compagnies d'assurance-incendie.....	1154	SECTION 3. ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS.....	1171
SECTION 2. ASSURANCE-VIE.....	1159	SECTION 4. ASSURANCE DU GOUVERNEMENT.....	1175
Sous-section 1. Total général de l'assurance-vie au Canada.....	1159		
Sous-section 2. Historique et activité des compagnies d'assurance-vie à charte fédérale.....	1160		
Sous-section 3. Finances des compagnies d'assurance-vie.....	1163		

NOTA.—On trouvera face à la page 1 du présent volume l'interprétation des signes conventionnels employés dans les tableaux.

Aux fins de l'analyse statistique, l'assurance se range habituellement en trois classes: incendie, vie et accidents. La plupart des compagnies ont une charte fédérale, mais quelques-unes n'ont que des licences provinciales. Plusieurs ordres et sociétés fraternelles s'occupent aussi d'assurance. L'*Annuaire* de 1941, pages 859-861, étudie en détail les principaux points des lois relatives à l'assurance en général et indique les limites de l'autorité fédérale et provinciale en la matière. L'*Annuaire* de 1942, pages 842-846, contient un article spécial sur l'expansion de l'assurance-incendie et de l'assurance-accidents au Canada de 1931 à 1940, par suite de la promulgation des trois lois sur l'assurance en 1932, tandis qu'un article sur l'assurance et la balance des paiements internationaux paraît aux pages 884-885 de la même édition. L'*Annuaire* de 1947, pages 1115-1125, renferme un article sur l'assurance au Canada durant la dépression et la guerre.

Section 1.—Assurance-incendie

L'assurance-incendie au Canada date de l'établissement d'agences de compagnies d'assurance anglaises, généralement situées aux ports de mer et dirigées par des marchands de l'endroit. La plus ancienne agence de ce genre ouvrit ses portes à Montréal en 1804. La première compagnie canadienne date de 1809 et la première compagnie américaine active au Canada a débuté en 1821. L'*Annuaire* de 1941, pp. 861-862, donne un bref exposé des origines de l'assurance-incendie au Canada.

Le rapport du surintendant des Assurances pour l'année terminée le 31 décembre 1947 fait voir qu'à cette date il existe 268 compagnies d'assurance-incendie à charte fédérale, dont 59 canadiennes, 73 britanniques et 136 étrangères. En 1875, première année des relevés authentiques du Département des assurances, 27 compagnies sont actives au Canada, dont 11 canadiennes, 13 britanniques et 3 américaines. L'augmentation proportionnelle du nombre de compagnies britanniques et étrangères, de 59 p. 100 à 78 p. 100 du total, constitue une différence bien marquée entre l'assurance-incendie et l'assurance-vie au Canada, celle-ci étant vendue en très grande partie par des compagnies canadiennes.

* La matière du présent chapitre, sauf indication contraire, a été révisée sous la direction de R. W. Warwick, surintendant de l'Assurance, Département des assurances, Ottawa.